

29-MAR-2007

13-JUN-2007 Avis de modification

10-DEC-2009 2009-4949 Avis de modification

**HERBICIDE**  
**LIBERTY® AT®**



**GROUPE 5 10 HERBICIDE**

**EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA**  
~~**ET LA COLOMBIE BRITANNIQUE**~~  
**NE PAS UTILISER CE PRODUIT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**  
**À USAGE COMMERCIAL**

**Avis de modification**

**CONTENU NET:**  
**10 - 11,8L, 110 - 118L**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU**  
**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

**N° D'HOMOLOGATION: 26968**  
**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE:**  
glufosinate ammonium 120 g/L  
atrazine 393 g/l  
triazines connexes 8 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,025%  
à titre d'agent de conservation

**Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847**

**Avis de modification**

**Bayer CropScience Inc.**

~~Suite 100, 3131-114<sup>th</sup> Ave. SE~~

~~Calgary, AB T2Z 3X2~~

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE/LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION**

**PRÉCAUTIONS :** ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX. ATTENTION : POISON. ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU. Nocif en cas d'inhalation. NE PAS inhaler ni ingérer. Peut irriter les yeux. NE PAS éclabousser les yeux. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. **Vêtements et équipement protecteurs :** Pendant l'application, la manutention, le mélange et le chargement, mettre des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Mettre des gants résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage et les réparations. **Restrictions de ré-entrée :** Les travailleurs ne doivent pas entrer dans le champ de maïs traité dans les 24 heures suivant le traitement. Les travailleurs qui doivent entrer dans les champs durant cette période doivent porter des chemises à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/). **PREMIERS SOINS :** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas d'ingestion, bien rincer la bouche avec beaucoup d'eau. NE PAS provoquer le vomissement. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison ou amener le patient vers l'hôpital le plus proche en emportant cette étiquette. En cas de contact avec les yeux, tenir les paupières ouvertes et rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison ou amener le patient vers l'hôpital le plus proche en emportant cette étiquette. En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien laver la peau atteinte à l'eau et au savon. En cas d'inhalation, éloigner le patient du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :** Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison immédiatement si l'irritation persiste ou s'avère grave. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services de renseignements médicaux de Bayer CropScience au 1-800-334-7577. **Note au médecin:** En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à un tubage endotrachéal et à un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon et de sulfate de sodium. **PRÉCAUTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT :** Consulter la section 4 dans le livret ci-joint pour les restrictions environnementale et les zones de tampon. Ne pas appliquer par voie aérienne. **ENTREPOSAGE :** Ne peut pas être entreposé au-dessous du point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien le secouer avant l'emploi. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des aliments pour les animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Conserver dans le

contenant d'origine pendant l'entreposage. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. **ÉLIMINATION: Élimination des contenants recyclables :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Élimination du contenant réutilisable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). **Élimination du contenant à remplissages multiples :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements. **Élimination de la solution non utilisée :** S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation. **AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Liberty est une marque déposée de Bayer.

HERBICIDE  
**LIBERTY® AT®**



**GROUPE 5 10 HERBICIDE**

**EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA ~~ET LA COLOMBIE~~  
~~BRITANNIQUE~~  
NE PAS UTILISER CE PRODUIT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE  
À USAGE COMMERCIAL**

**CONTENU NET:  
10 - 11,8L, 110 - 118L**

**Avis de modification**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU  
ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

**N° D'HOMOLOGATION: 26968  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE:**  
glufosinate ammonium 120 g/L  
atrazine 393 g/l  
triazines connexes 8 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,025%  
à titre d'agent de conservation

**Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847**

**Avis de modification**

**Bayer CropScience Inc.**

~~Suite 100, 3131-114<sup>th</sup> Ave. SE~~

~~Calgary, AB T2Z 3X2~~

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

## HERBICIDE LIBERTY AT

### Table des matières :

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX** Le produit

### Numéro de section :

1

**SÉCURITÉ ET MANUTENTION** Précautions, vêtements  
et équipement protecteurs,  
et restriction de ré-entrée

2

Premiers soins et renseignements  
toxicologiques

3

Précautions et renseignements sur  
l'environnement

4

Entreposage

5

Élimination

6

### MODE D'EMPLOI

Cultures, mauvaises herbes, doses  
d'emploi, périodes d'application

7

Gestion de la résistance à  
l'herbicide

8

Instructions d'application, mises  
en garde et restrictions relatives  
aux nouvelles cultures

9

Instructions de mélange

10

Nettoyage du pulvérisateur

11

Alimentation du bétail  
et délai d'attente

12

Avis

13

**Pour plus de renseignements, communiquer avec :**

**Avis de modification**

**Bayer CropScience Inc.**

~~Suite 100, 3131-114<sup>th</sup> Ave. SE~~

~~Calgary, AB T2Z 3X2~~

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

**Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 : LE PRODUIT

L'herbicide LIBERTY AT permet la suppression d'un large spectre de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges dans les hybrides de maïs spécialement conçus pour être tolérants au glufosinate ammonium (par exemple les hybrides tolérants à Liberty Link®).

L'herbicide LIBERTY AT peut également être appliqué sur les lignées de maïs consanguines tolérantes au glufosinate ammonium, destinées à la production de semence.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 : PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS, ET RESTRICTION DE RÉ-ENTRÉE

#### **PRÉCAUTIONS :**

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION : POISON

ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU

Nocif en cas d'inhalation. NE PAS inhaler ni ingérer.

Peut irriter les yeux. NE PAS éclabousser les yeux.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

Se laver à fond après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

#### **Vêtements et équipement protecteurs**

Pendant l'application, la manutention, le mélange et le chargement, mettre des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long.

Mettre des gants résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage et les réparations.

#### **Restriction de ré-entrée**

Les travailleurs ne doivent pas entrer dans le champ de maïs traité dans les 24 heures suivant le traitement. Les travailleurs qui doivent entrer dans les champs durant cette période doivent porter des chemises à manches longues, un pantalon

long et des gants résistant aux produits chimiques.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

### **Section 3 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

**PREMIERS SOINS** : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**INGESTION** : En cas d'ingestion, bien rincer la bouche avec beaucoup d'eau. NE PAS provoquer le vomissement. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison ou amener le patient vers l'hôpital le plus proche en emportant cette étiquette.

**YEUX** : En cas de contact avec les yeux, tenir les paupières ouvertes et rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Communiquer IMMÉDIATEMENT avec un centre antipoison ou amener le patient vers l'hôpital le plus proche en emportant cette étiquette.

**PEAU** : En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien laver la peau atteinte à l'eau et au savon.

**INHALATION** : En cas d'inhalation, éloigner la personne incommodée du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais.

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX** : Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison immédiatement si l'irritation persiste ou s'avère grave.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services de renseignements médicaux de Bayer CropScience, au 1-800-334-7577.

**Note au médecin** : En cas d'ingestion de ce produit, procéder le plus rapidement possible à un tubage endotrachéal et à un lavage d'estomac, suivis d'une administration de charbon et de sulfate de sodium.

### **Section 4 : PRÉCAUTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Utiliser des bonnes pratiques de pulvérisation de pesticides et effectuer le traitement

seulement lorsque la possibilité de dérive vers des endroits habités ou des endroits d'activité humaine comme les maisons, chalets, écoles et parcs est minimale. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le matériel de pulvérisation et les réglages du pulvérisateur utilisé pour le traitement.

Pour protéger les habitats non ciblés, il faut éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers tout plan d'eau ou d'autres habitats sensibles. C'est l'interaction des nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend les décisions relatives à la pulvérisation.

### **APPLICATIONS AU SOL**

Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers des habitats aquatiques sensibles.

Il faut prévoir une zone tampon convenable entre le point aval de pulvérisation directe et la proche lisière d'habitats aquatiques sensibles tels que marécages, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, cours d'eau, réservoirs et terres humides qui sont situés à la périphérie de l'aire traitée. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit. **N'APPLIQUER QUE SUR LES CULTURES MENTIONNÉES SUR L'ÉTIQUETTE.**

Pour les applications avec rampes de pulvérisation, il faut prévoir une zone tampon de 30 m pour protéger les habitats aquatiques (mentionnés plus haut) pendant le mélange et le chargement, et de 10 m pour la pulvérisation.

Prévoir une zone tampon de 15 mètres entre la bordure du champ traité et les cultures adjacentes non tolérantes à l'herbicide LIBERTY AT ou les zones écologiquement fragiles, telles que les brise-vent ou l'habitat faunique.

Éviter toute dérive de pulvérisation sur les plantes sensibles et **N'UTILISER QU' AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.**

**NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

### **Section 5 : ENTREPOSAGE**

**NE PEUT PAS** être entreposé au-dessous du point de congélation.

Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien le secouer avant l'emploi.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des **aliments pour les animaux**, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

Conserver dans le contenant d'origine pendant l'entreposage.

## **Section 6 : ÉLIMINATION**

### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Élimination du contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Élimination du contenant à remplissages multiples:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Élimination de la solution non utilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés et des canaux d'irrigation.

## MODE D'EMPLOI

### Section 7 : CULTURES, MAUVAISES HERBES, DOSES D'EMPLOI, PÉRIODES D'APPLICATION

**Culture :** Maïs tolérant au glufosinate-ammonium, p. ex., hybrides Liberty Link.

**Mauvaises Herbes :** Digitale, panic d'automne, sétaire géante, sétaire verte, panic capillaire, millet commun, sétaire glauque, folle avoine, stellaire moyenne, lampourde, morelle noire de l'est, renouée persicaire, chénopode blanc, pourpier, herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, renouée liseron, moutarde des champs, vélar fausse-giroflée, abutilon.

**Période recommandée (stade foliaire des mauvaises herbes):**

L'herbicide LIBERTY AT doit être appliqué lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 1 à 4 feuilles.

**Dose :** Appliquer l'herbicide LIBERTY AT à raison de 2,9 L/ha.

**ADJUVANTS :** Pour obtenir une meilleure suppression d'abutilon par temps frais et/ou sec, ajouter du sulfate d'ammonium dans le réservoir à raison de 6 L/ha (solution à 49 %) OU 3 kg/ha (99 %).

**Note :**

Appliquer l'herbicide LIBERTY AT du stade de 1 à 8 feuilles du maïs au stade de 5 ou 5 colliers visibles (on compte la feuille une fois que la feuille suivante est visible dans la verticille) et avant que le maïs n'atteigne 30 cm de haut.

**Note :**

Ne pas mélanger l'herbicide LIBERTY AT avec des pesticides, des engrais ou d'autres adjuvants agrochimiques à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.

### Section 8 : GESTION DE LA RÉSISTANCE À L'HERBICIDE

Gestion de la résistance à LIBERTY AT, herbicide à la fois du groupe 5 et du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à LIBERTY AT et à d'autres herbicides du groupe 5 et du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme

un métabolisme accru.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le LIBERTY AT ou les herbicides des mêmes groupes 5 et 10 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847.

## **Section 9 : INSTRUCTIONS D'APPLICATION, MISES EN GARDE ET RESTRICTIONS RELATIVES AUX NOUVELLES CULTURES**

### **Instructions d'application :**

Protéger les opérateurs d'équipement de la dérive et du brouillard de pulvérisation. Des renseignements additionnels sur la gestion de la dérive de pulvérisation pour les APPLICATIONS AU SOL sont fournis à la section 4: PRÉCAUTIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT. Pour les traitements à faible volume, il est essentiel d'assurer une couverture complète et uniforme pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Planifier les traitements en fonction des conditions locales. Consulter les autorités agricoles locales pour obtenir des renseignements précis.

Pour obtenir les meilleurs résultats qui soient, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance.

L'herbicide LIBERTY AT agira sur les mauvaises herbes qui sont plus grosses que le stade foliaire recommandé, mais la rapidité d'action et le degré de suppression

risquent d'être diminués.

Appliquer l'herbicide LIBERTY AT dans au moins 110 L/ha d'eau, à une pression de 175 à 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 10 km/h. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou de 110° est fortement recommandée pour assurer un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.

L'application avec un jet incliné de 45° produira un épandage plus uniforme. Suivre les autres instructions sur l'étiquette relativement à la dose et à la période d'application appropriées.

La rapidité d'action de l'herbicide LIBERTY AT est influencée par des facteurs environnementaux. Lorsque le temps est frais (moins de 10°C) et que le taux d'humidité est faible, la rapidité d'action peut être réduite. Règle générale, les symptômes visuels se manifestent 2 à 4 jours après l'application.

**S'IL PLEUT DANS LES 4 HEURES SUIVANT L'APPLICATION, L'EFFICACITÉ PEUT ÊTRE RÉDUITE.**

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite lorsqu'il y a beaucoup de rosée, de brouillard, ou de bruine durant l'application.

L'herbicide LIBERTY AT agit principalement comme herbicide de contact. Il est donc essentiel de l'appliquer uniformément sur les mauvaises herbes à supprimer.

**Mises en garde pour l'application :**

**APPLIQUER AVEC DE L'ÉQUIPEMENT AU SOL SEULEMENT.**

**NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

**NE PAS FAIRE PLUS D'UNE APPLICATION PAR ANNÉE.**

Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à air comprimé.

Il est important d'effectuer une pulvérisation complète uniforme afin d'obtenir une suppression consistante des mauvaises herbes.

**NE PAS** appliquer avec des pulvérisateurs à rampe si les vents dépassent 16 km/h.

**NE PAS** appliquer avec des pulvérisateurs à paravent si les vents soufflent à plus de 25 km/h.

Éviter le contact avec les plantes ou les cultures désirables, par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi de graves dommages peuvent survenir.

L'application de l'herbicide LIBERTY AT sur les hybrides de maïs non tolérants au glufosinate-ammonium ou sur d'autres cultures peut causer de graves dommages aux cultures ou les détruire.

**MAUVAISES HERBES SENSIBLES :** L'herbicide LIBERTY AT agit sur toutes les cultures et mauvaises herbes, à l'exception des cultures qui ont été modifiées pour être tolérantes aux applications de LIBERTY AT.

**Restrictions relatives aux nouvelles cultures :**

En raison de l'atrazine présente dans l'herbicide LIBERTY AT, des précautions particulières doivent être prises concernant les nouvelles cultures.

La culture peut subir des dommages si la terre traitée avec l'herbicide Liberty AT sert à une autre culture que le maïs cultivé, y compris les hybrides de maïs non tolérants au glufosinate-ammonium, au cours d'une même saison. Une année après l'application, il n'y a pratiquement aucun risque pour les cultures de rotation lorsque les doses prescrites sont indiquées. Les betteraves à sucre et le tabac sont sensibles à l'atrazine et ne doivent pas être semés dans un champ traité avec Liberty AT l'année précédente. Lorsque de longues périodes de temps sec se manifestent au cours de l'année de traitement, il y a risque de dommages aux cultures ultérieures comme les haricots blancs, oignons, pois, tomates et navets. Le risque de dommage est encore plus grand lorsque les plantules sont soumis à des périodes de stress, p. ex. des périodes de temps anormalement chaud et sec. Dans les conditions où des averses abondantes suffisent à causer une érosion du sol, le sol contenant de l'atrazine peut être lessivé vers des terres situées en contrebas et causer des dommages aux cultures existantes ou ultérieures autres que le maïs. Un travail en profondeur du sol y compris un labour à la charrue à socs doit précéder le semis de cultures autres que le maïs. Labourer la terre à plat plutôt que de dresser les sillons. L'APPLICATION INÉGALE (p. ex. chevauchements d'application) DE L'HERBICIDE LIBERTY AT N'ABÎMERA PAS LE MAÏS MAIS RISQUE DE CAUSER DES DOMMAGES AUX CULTURES ULTÉRIEURES AUTRES QUE LE MAÏS.

**Section 10 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

L'herbicide LIBERTY AT doit être appliqué avec de l'équipement propre convenablement calibré.

L'herbicide LIBERTY AT est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau.

Avant d'ajouter l'herbicide LIBERTY AT dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 11, Nettoyage du pulvérisateur).

1. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau propre avant d'ajouter l'herbicide LIBERTY AT.
2. Bien secouer le contenant de l'herbicide LIBERTY AT.
3. Verser la quantité appropriée de l'herbicide LIBERTY AT.
4. Remplir le reste du réservoir d'eau, commencer l'agitation et appliquer immédiatement.

**Note :** Lorsqu'il est utilisé, le sulfate d'ammonium doit TOUJOURS être versé dans le réservoir en premier, avant d'ajouter l'herbicide LIBERTY AT.

**Note :** L'ajout d'un antimoissant peut réduire la formation de mousse, en particulier avec l'eau douce.

**Note :** S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de l'herbicide LIBERTY AT et d'eau avant de commencer l'application.

## **Section 11 : NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR**

Avant et après l'emploi de l'herbicide LIBERTY AT, toujours procéder à un nettoyage complet du réservoir de pulvérisation, des conduites et du filtre. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une puissante solution détergente.

## **Section 12 : ALIMENTATION DU BÉTAIL ET DÉLAI D'ATTENTE**

NE PAS laisser paître les bêtes dans les champs de maïs traités ni couper ce maïs pour le fourrage avant l'épiaison. On n'a pas les données nécessaires pour permettre à un tel usage.

NE PAS appliquer dans les 86 jours précédant la récolte du maïs-grain.

NE PAS appliquer moins de 45 jours avant la récolte du maïs sucré et 60 jours avant la récolte du maïs cultivé.

## Section 13 : AVIS

### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### AVIS À L'ACHETEUR :

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :

Avis de modification

**Bayer CropScience Inc.**

~~Suite 100, 3131-114<sup>th</sup> Ave. SE~~

~~Calgary, AB T2Z 3X2~~

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

**Renseignements sur le produit: 1-888-283-6847**

LIBERTY et Liberty Link sont des marques déposées de Bayer.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )